BUSSAC info



N° 67
PREMIER TRIMESTRE 1998

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 67

PREMIER TRIMESTRE 1998

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B. Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 22 janvier 1998

6 Résultat des élections régionales à Bussac - Info CCAS

Informations locales

7 Etat civil - Recensement militaire 16 et 17 ans - Association Mélodie

8 Photos travaux

10 Nourrice laitière et nourrice sèche

15 Nouvelles de l'école

16 Commission « menus » - Bibliothèque

17 L'Equipage bussacais - A qui la photo ?

18 Bref et vrac

Foyer rural

20 Le Foyer rural - Jumelage

21 Football - La randonnée pédestre serait-elle un sport dangereux ?

23 Remise en forme

24 Roule p'tit, roule

25 Christophe, au marron...- Un beau palmarès pour Aurélien Fouquet

26 La boule bussacaise

En couverture : La mare de la Pifetterie après son nettoyage par les « brigades vertes »

Jacques MENUET

Plâtrerie, carrelage, plaques de plâtre
Escalier sur voûte sarrasine
Cheminée

1 chemin des Motillons
17100 BUSSAC/CHARENTE
Tel : 05 46 93 46 75

Jeune diplômé d'un BTS électronique
donne cours pour aide aux devoirs et soutien scolaire
jusqu'en seconde.
Se déplace à domicile
Tel : 05 46 93 76 60

Jeune fille de 16 ans
Serait disponible pour garder vos enfants cet été à partir de la mi-juin.
Si intéressé, appeler au 05 46 93 25 98



NOURRICE AGREEE
Cherche enfant à garder à partir de fin juin.
- Expérience
- Pavillon avec jardin
- A Bussac

Tel : 05 46 74 66 04 (sauf le matin)

SERVICE MILITAIRE, ATTENTION, NOUVELLES DISPOSITIONS
VOIR EN PREMIERE PAGE « INFORMATIONS LOCALES »

Courrier des lecteurs

« N'abandonnez pas votre chien et chat
GRISOUE
Une petite chatte de gouttière tigrée âgée de 2 mois abandonnée rue Rebeval Paris 19ème. Trouvée un dimanche matin d'avril 1979, a donné plein de joie à ses maîtres Gabriel et Josette Boulestier pendant 19 années pour terminer sa vie ce dimanche 29 mars 1998 à Bussac »

Gabriel Boulestier

Investissements pour l'avenir

Le prochain numéro de « Bussac info » consacrera plusieurs pages à la présentation du budget primitif 98 .
Cependant on peut dés à présent noter que ce budget fera une place importante à la formation et aux loisirs des enfants de notre Commune.

En effet, dés que seront précisées les aides extérieures (Etat et Département) espérées, il sera possible d'engager la restructuration et l'extension du groupe scolaire précédemment évoquées. Ainsi pourrons-nous offrir à nos enfants et à leurs enseignants des conditions de travail mieux adaptées aux nouvelles exigences.

Par ailleurs, préoccupé par la pratique anarchique et dangereuse du « skate » (pourquoi ne pas dire « planche à roulette » ?) sur les voies publiques, le Conseil municipal a décidé de répondre à la demande des jeunes par la réalisation prochaine d'une piste spécialement adaptée, dans le cadre des équipements sportifs et sous le contrôle du foyer rural.
Ainsi pourront-ils satisfaire à leur nouvelle passion dans des conditions de sécurité rassurantes pour tous. On fera en sorte que cet équipement nouveau puisse accueillir d'autres activités sportives lorsque l'engouement sera retombé !

Répondre en priorité aux besoins de notre jeunesse n'est-ce pas le meilleur investissement pour l'avenir ?

Guy Chapuis

Conseil municipal du 22 janvier 1998

ORDRE DU JOUR :

1-Bâtiments : restructuration et extension du groupe scolaire et équipement informatique de la Mairie (demande de subvention au titre de la DGE)

2-Voirie : déclassement d'une voie communale et classement de la voirie communale

3-Questions diverses

1-Bâtiments

Restructuration et Extension du groupe scolaire

Note de présentation

Construit en 1965, le groupe scolaire de Bussac sur Charente nécessite une restructuration permettant une remise aux normes d'installations vieillissantes (électricité, chauffage, sanitaire, ...) ainsi qu'une révision d'éléments du gros oeuvre.

D'autre part l'accroissement de la population de la Commune ainsi que l'adaptation aux exigences pédagogiques nouvelles appellent la construction d'équipements nouveaux (salle de motricité, bibliothèque-documentation, salle de réunion, bureau, sanitaires,...).

Au cours de l'année 1997 une commission de travail regroupant des représentants des personnels enseignants et de service, des parents d'élèves, des représentants de la municipalité, ainsi que le délégué de l'Education Nationale s'est réunie 5 fois. A partir des normes définies par le ministère de l'Education Nationale, elle a élaboré un projet de restructuration du groupe scolaire.

Soumis à l'approbation de l'inspecteur de l'Education Nationale ce projet a été confié aux services techniques de la Communauté de Communes du Pays Santon.

Estimée pour un montant de 5,34MF cette opération indispensable ne pourra être réalisée qu'avec le concours de participations de l'Etat et du Conseil Général au taux le plus élevé.

Demande de subvention Conseil Général

Monsieur le Maire expose que le groupe scolaire de Bussac sur Charente, composé de classes maternelles et élémentaires, devient disfonctionnel.

Il convient donc de procéder à sa restructuration et à son extension.

Il présente l'avant-projet et le montant prévisionnel de la dépense qui s'élève à 4 536 995F HT.

L'Assemblée étant habilitée à délibérer, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide du Conseil Général et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à cette demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Demande de Subvention à la DGE

Monsieur le Maire expose que le groupe scolaire de Bussac sur Charente, composé de classes maternelles et élémentaires, devient disfonctionnel.

Il convient donc de procéder à sa restructuration et à son extension.

Il présente l'avant-projet et le montant prévisionnel de la dépense qui s'élève à 4 536 995F HT.

L'assemblée étant habilitée à délibérer, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide de l'Etat au titre de la

Dotation Globale d'Equipement et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à cette demande.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Equipement informatique de la Mairie, demande d'aide de l'Etat au titre de la DGE

L'accroissement de la population nécessite l'acquisition d'un second poste informatique pour le secrétariat.
De plus, pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols, la Communauté de Communes du Pays Santon propose la mise en place d'une connexion à son serveur informatique.
Le montant du devis s'élève à 51 709,00F.
Le Conseil municipal sollicite une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour cette acquisition.

2-Voirie

Déclassement d'une voie communale

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du document d'arpentage reçu de Monsieur Barraud, géomètre, suite à la rencontre avec les propriétaires concernés. La cession de terrain portera sur 238m² pour Monsieur et Madame Gaquére et 48m² pour Madame Vernet. Le Conseil municipal,
- accepte le principe de déclassement du chemin rural
- autorise Monsieur Le Maire à lancer la procédure d'enquête
- lui donne pouvoir pour accomplir et signer tous les actes s'y afférant.

Classement de la voirie communale

Le document établi par la DDE n'est pas encore parvenu en Mairie. Le Conseil municipal en aura donc communication lors d'une prochaine réunion.

3-Questions diverses

Stationnement devant l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la pose de panneaux « interdiction de stationner » devant la salle municipale et de la réalisation de « bandes jaunes » délimitant le stationnement, dés que le temps le permettra.

Brigades Vertes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition faite par cette association qui emploie du personnel en C.E.S. Le Conseil municipal décide de confier à cette association des travaux d'élagage dans des sentiers communaux.

Réédition du Mémento

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'insertion d'une publicité dans la plaquette d'information sur la Commune, réservée aux artisans, commerçants et services de proximité dont le local commercial se situe sur la Commune.
Il propose d'en fixer le tarif à 150,00F pour 1/16ème de page 21/29,7.
Le Conseil municipal accepte cette proposition.

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES DU 15 MARS 1998 A BUSSAC

	Voix	Listes présentées par :	Voix
Inscrits	786	**Jean-François GALVAIRE (FN)**	41
Abstentions	273	**Philippe MARCHAND (Gauche plurielle)**	248
Votants	513	**Gérard FONTENAY (CPNT)**	58
Blancs/Nuls	24	**Françoise CLERC (UDF-RPR-DVD)**	115
Exprimés	489	**Claude MEUNIER (Liste De VILLIERS)**	27

Info CCAS

Rappel : le CCAS a la possibilité d'intervenir dans un certain nombre de domaines tels que voyage scolaire, rentrée scolaire, aide à l'organisation dans les moments difficiles (maladie, décès...), aide administrative. Cette liste n'est pas exhaustive et chaque dossier est étudié avec le plus grand soin.

Pour en bénéficier, il vous appartient de prendre contact à la mairie : permanence de Françoise Durand, le lundi soir de 17h à 18h ou sur rendez-vous.

Les aides au logement pour les retraités souhaitant revaloriser leur habitat ou procéder à son amélioration : certaines catégories de travaux peuvent être prises en compte, différentes aides sont possibles.

Centre d'aide au logement
70 bis Avenue Jean Guiton
17028 LA ROCHELLE Cedex 01
Tel. 05 46 00 44 90

EN CAS DE CHUTE, MALAISE OU ACCIDENT

Un petit émetteur radio vous permet d'alerter la centrale. Grâce au boîtier dialogue du télétransmetteur, vous pouvez converser avec l'opératrice, même si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer et de décrocher votre téléphone.

ROMPRE VOTRE ISOLEMENT

Un service à votre écoute 24 heures sur 24, des contacts pour lutter contre la solitude.

Renseignez-vous au **SERVICE CENTRAL « 24 heures sur 24 »**

Tel 05 46 06 05 00

Coût pour 1998

100,00F.....cotisation annuelle (carte de membre adhérent)

370,00F.....forfait d'installation. Il est gratuit pour les personnes titulaires du Fonds National de Solidarité.

236,00F.....abonnement mensuel au service de téléassistance.

Etat civil

Décès :
- Marie Magdeleine Edith ROUYET veuve COUTANT, 1 chemin du Bois Morineau, décédée le 6 mars.
- Jean Marc NOUGAREDE, 18 chemin de Port Berteau, décédé le 6 mars.

Recensement militaire de janvier 1998 à janvier 1999,
il concerne les 16 et 17 ans
Présentation à la Mairie en AVRIL 1998 :
Tous les jeunes hommes nés en janvier, février ou mars 1981 et 1982

Association mélodie

L'examen annuel du centre d'Animation Musicale du Poitou-Charentes s'est déroulé les samedi 28 mars et dimanche 29 mars.

PIANO
David MONGNE : 2ème prix avec 186 points en catégorie préparatoire 3.

ORGUE
Emmanuelle LABBE : 1er prix, diplôme d'honneur avec 222 points en catégorie moyen 2.

ACCORDEON
Cindy MAULAVE : 1er prix, médaille d'or avec 194 points en catégorie débutant.
Loïc LABBE : 1er prix, médaille d'or avec 191 points en catégorie élémentaire1.

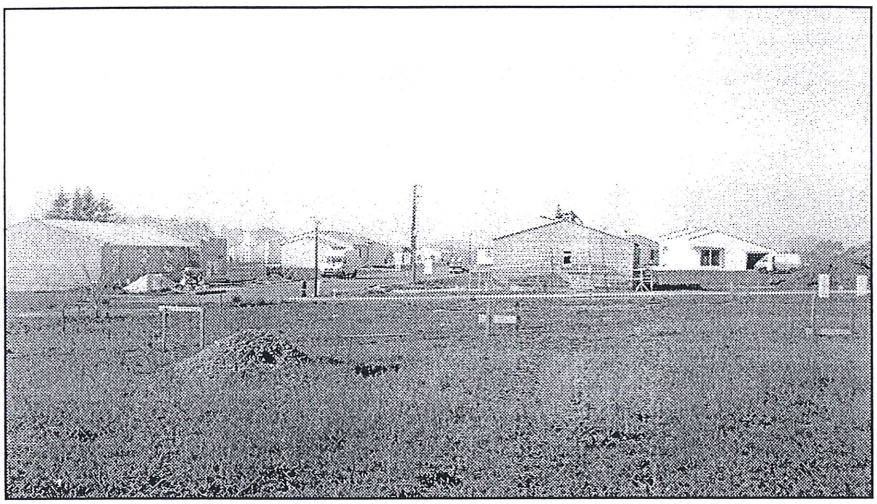
Vous pouvez venir écouter ces jeunes musiciens et leurs camarades à l'audition du 27 juin, salle municipale, soirée gratuite, ils seront heureux de vous accueillir à partir de 19h30.

Véronique Gaudin

Photos travaux

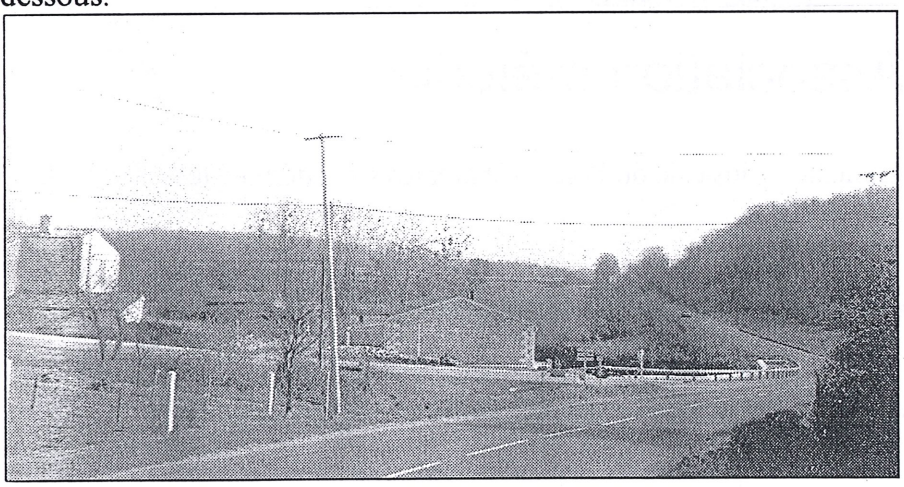
LOTISSEMENT DES GRANDS CHAMPS

C'est plein ! Soit en comptant les logements sociaux, 20 habitations nouvelles sur les terrains viabilisés. Il y a encore de la place mais les troisième et quatrième tranches attendront un peu.



VIRAGE DES BERTEAUX

Ce n'est pas si mal ! et puis, beaucoup de monde aura trouvé là une occasion de s'exprimer. Photo ci-dessous.



ROUTE DE BEAUCHAIL

Les fossés ont été curés, les busages faits ou revus ; Les propriétaires ont acheté les buses, la commune a assuré la pose. Du coup, des questions ont surgi :

- busage complet du fossé ou pas ?
- trottoir bétonné ou engazonné ?
- bordure et caniveaux ou pas ?

Sujet de réflexion :

- Un fossé herbeux permet à l'eau de ruissellement de s'écouler lentement et de s'infiltrer dans le sol mais les voitures ne peuvent pas stationner sur un bas coté trop étroit.
- Un busage canalise toute l'eau et aggrave les débordements des points bas tout en permettant aux véhicules de trouver suffisamment de place de garage.

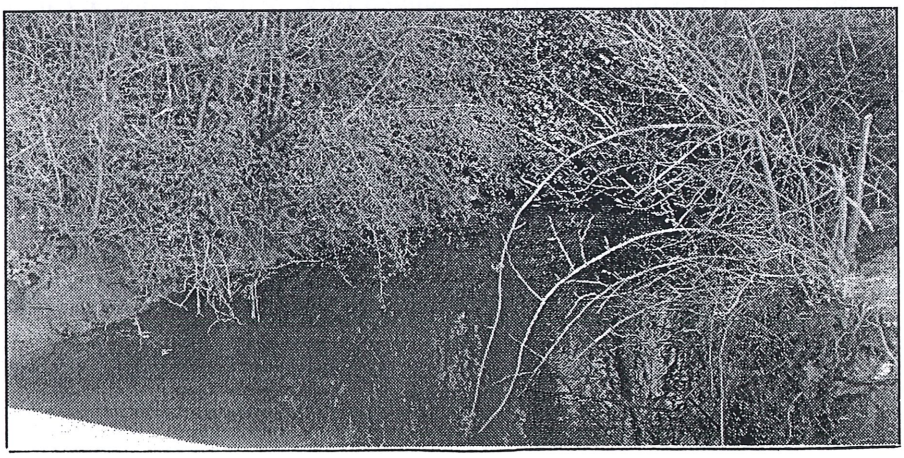
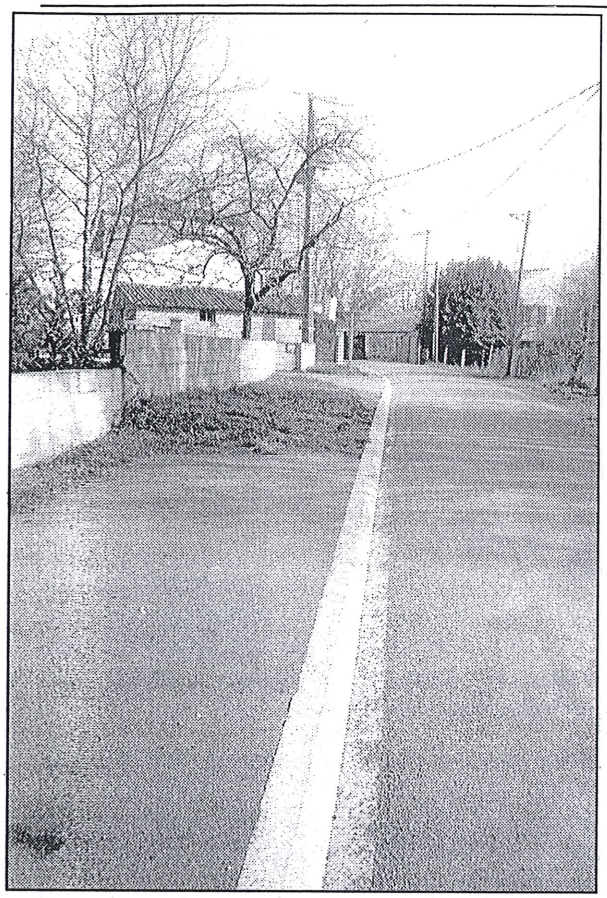


Photo :Contention par un muret de la mare de Beauchail qui se laissait aller à gadouiller partout !



- D'autre part, l'habitat de la route de Beauchail est concentré et il ne reste plus beaucoup de longueur de fossé entre deux entrées de propriété. Faut-il garder le peu qui reste ?
- En face, chemin des Motillons, il y a un trottoir.
- Lorsque toutes les communes de la vallée de la Charente auront remplacé les fossés par des buses en béton, les champs cultivés et les prairies par des zones pavillonnaires et de l'enrobé, nous pourrons, nous aussi, connaître les débordements des régions du sud de la France et passer à la télé.

Que doit-on faire ? Une étude est engagée.

CHEMIN DES GUILLOTEAUX

Une bordure de trottoir, souhaitée depuis longtemps par les riverains est mise en place. Photo de gauche.

ROUTE DU VAL DE CHARENTE

Les bordures fleuries ont subi une taille sévère. On devrait pouvoir profiter dans les carrefours, à la fois des fleurs et de la vision moins esthétique mais plus salvatrice, des voitures qui traversent le plus vite possible notre village.

Pour les mêmes raisons, une plate bande du carrefour des Chaumes a été refaite à base de végétaux bas (rosiers tapissants, lavandes, sauges officinales). Les rosiers arrachés serviront ailleurs, là où leurs fleurs n'agaceront plus l'automobiliste pressé. Si vous percevez dans ces phrases une certaine aigreur, c'est normal.



Travaux de taille dans le jardin des Eperches

TERRAIN DE PETANQUE

Plantation de 8 érables Negundo pour que nos boulistes ne périssent point d'insolation. Un sablage foncé devrait atténuer l'éblouissement que provoque actuellement ce terrain blanc par grand soleil.

LES « BRIGADES VERTES »

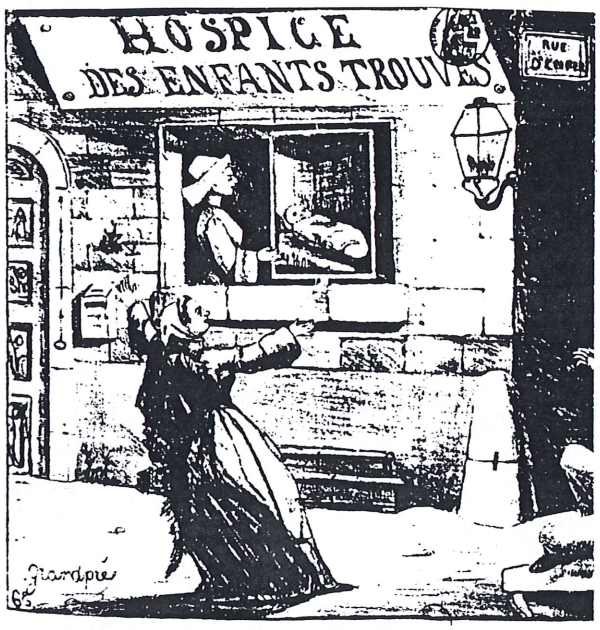
C'est une association départementale qui propose aux communes des travaux de débroussaillage et élagage. Quelques chemins de Bussac en ont déjà bénéficié ainsi que la mare de la Pifetterie, la grave du château, et bientôt Port Berteau dans sa partie communale, le long du quereu.

Nourrice laitière et nourrice sèche (Mode d'emploi)

Extraits du livret d'un enfant de « l'assistance » 1866.

Ce livret « *pour un élève au-dessous de 12 ans* », a été délivré par la commission administrative de l'hospice civil de Saintes. Son duplicata est conservé en archive à la Mairie. L'enfant, âgé de quelques mois, a été confié à une nourrice habitant Bussac.

On y trouve :
- Une mise en garde en cas de perte du livret (qui vaut 50 centimes)
- La désignation de l'enfant, avec n° d'enregistrement reporté sur le collier qu'il ne doit quitter en aucun cas (sauf décès), la désignation de la nourrice. Ce chapitre



est le seul à être rempli, les suivants sont restés vierges sans que l'on puisse savoir s'il s'agit de négligence ou de non report sur le duplicata.
- Certificat de baptême
- Certificat de vaccine (précurseur de la vaccination anti-variolique)
- Circonstances nécessitant un changement de nourrices ou gardiens sur avis du médecin inspecteur :

Etat des lieux :

Entre 1835 et 1843, il existe dans le département quatre tours (structure de bois pivotante permettant de déposer anonymement les bébés) installés aux portes des hospices de St-Jean-d'Angely, La Rochelle, Rochefort et Saintes.

Trois cents enfants en moyenne y sont déposés chaque année. Pour évaluer l'importance des abandons, il faut rappeler qu'il naît à cette époque entre dix et onze mille enfants par an, dont plus de cinq cents sont « naturels ».

Trois enfants « naturels » sur cinq sont donc abandonnés et leur sort est alors bien lamentable.

« *Les enfants, entassés dans les hospices, attendaient en vain des nourrices. Elles ne venaient pas en nombre suffisant. Aussi voyait on à cette époque les hospices peuplés d'enfants étiolés, rachitiques et languissants. Les filles mères exposaient successivement d'année en année jusqu'à cinq, six, sept et neuf enfants...Pour compléter le tableau, je doit dire ce que deviennent les enfants qui survivent. Confiés à des personnes qui les prennent par spéculation, privés presque toujours des objets les plus nécessaires à la vie, souvent maltraités, ils ne reçoivent point les caresses maternelles qui forment le cœur de l'enfant. Aussi pendant leur jeune âge, ils continuent à mourir dans de plus grandes proportions que les enfants naturels élevés par leur mère... Ceux qui restent sont généralement faibles et malingres, d'une humeur assez haineuse et envieuse, le contingent qu'ils apportent plus tard au service militaire est de 7, 8, 9 et 10%* »
(De la question des tours, par le docteur Merle. La Rochelle, 1879)

maladie grave de la nourrice ou de l'enfant, mauvais traitement.
- Différents tableaux à remplir lors de déplacements successifs.
- Cadres réservés au médecin inspecteur en cas de maladie .

- Devoirs et obligations des nourrices et gardiens :

1° La nourrice allaitera l'enfant de son lait, et non artificiellement ; elle ne le fera jamais coucher avec elle ;
2° En cas de maladie grave ou de grossesse, elle en préviendra immédiatement le médecin inspecteur ;
3° Elle ne sèvrera l'enfant qu'après en avoir obtenu l'autorisation du médecin ;
4° Elle ne remettra pas l'enfant à une autre personne, pour quelque cause que ce soit, sans en avoir reçu l'autorisation ;

Devoirs et obligations des nourrices et gardiens : sages mais dérisoires recommandations faites à des femmes totalement illettrées, parlant patois, vivant dans une misère noire et ayant déjà leur propre bébé à nourrir.

On estime que 70 à 80% des enfants confiés à une nourrice à la campagne, meurt en bas âge.

Le sevrage est souvent catastrophique : aucune notion de diététique ni d'hygiène conduisant à des infections fatales (médecine encore très rudimentaire) ou malnutrition chronique (on ne connaît pas les bienfaits des vitamines)



5° Elle ne se chargera, en même temps, d'aucun autre enfant, sans le consentement de l'administration ;
6° Le gardien devra faire remplir à l'enfant ses devoirs religieux, et l'envoyer à l'école communale ; en cas de refus, il pourra cesser de recevoir les salaires qui lui sont alloués.

Loi Jules Ferry (1881) instituant l'école obligatoire, laïque et gratuite. En 1866, à Bussac, il y a une école payante pour les garçons où l'on reçoit quelques élèves « gratuits », rien n'est prévu pour les filles.

7° Il ne pourra, sous aucun prétexte, renvoyer l'enfant de chez lui ; dans le cas d'accidents graves ou de mauvaise conduite, il préviendra le médecin inspecteur, qui en référera à la commission des hospices ;
8° Il traitera son élève en bon père de famille, comme son enfant ; il veillera sur sa santé et ses moeurs, et n'emploiera la layette ou autres vêtements donnés par la commission des hospices, qu'au seul usage de l'enfant ;
9° Les vêtements de l'enfant, pas plus que le présent livret, ne peuvent être mis en gage ;
10° En cas d'évasion de l'enfant, le gardien fera toutes les démarches nécessaires pour le retrouver, et en donnera immédiatement avis au Maire et au Médecin inspecteur ;
11° En cas de rappel ou de déplacement de l'enfant, les nourriciers ou gardiens sont tenus de le remettre, avec tous les effets, sur la réquisition de l'administration ;

Certaines femmes avaient trouvé un subterfuge : trop miséreuses pour pouvoir élever leur enfant, elles l'abandonnaient à l'hospice et se proposaient ensuite comme nourrice, espérant ainsi récupérer l'enfant ainsi qu'un maigre pécule.

12° Si la nourrice vient à connaître les parents naturels ou légitimes de l'enfant, elle doit le déclarer immédiatement à l'administration, sous peine d'être privées des mois échus ou à échoir ;
13° L'administration a le droit de retirer l'enfant de la nourrice toutes les fois qu'elle juge nécessaire. Si la nourrice refuse de remettre l'enfant, des mesures seront prises pour le faire rentrer à l'hospice, et le paiement cessera à partir du jour du refus ;
14° Au cas de maladie de l'enfant, les nourriciers et gardiens devront immédiatement appeler le médecin ;

15° Ils doivent déclarer à la Mairie le décès dans les 24 heures de l'événement ;
16° Le collier sera ôté à l'enfant aussitôt son décès, pour être remis avec tous ses vêtements au médecin inspecteur, qui transmettra le tout à l'hospice, avec ses observations sur les retenues à faire.

- Obligations de l'administration envers les nourriciers et gardiens

La nourrice sera défrayée de ses frais de voyage.
Une layette composée comme il est détaillé plus loin lui sera remise en même temps.
Son salaire, calculé par journées, lui sera compté par le percepteur de la commune dans le premier mois qui suivra les trimestres commençant le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et le 1er octobre de chaque année.

- Tarifs des salaires des nourrices et gardiens

1re classe	de 1 jour à 1 an, nourrices-laitières	12 fr. par mois
1re classe	de 1 jour à 1 an, nourrices-sèches	10 fr. par mois
2e	de 1 an à 3 ans, inclusivement	10 fr.
3e	de 3 ans à 7 ans, inclusivement	8 fr.
4e	de 7 ans à 12 ans, inclusivement	7 fr.

Pour avoir une référence, prendre le prix du pain soit 10 centimes pour 500 grammes.

Les enfants de l'Assistance sont des enfants abandonnés, recueillis par l'Etat. Les hospices où la promiscuité fait des ravages, sont pour eux de véritables mouroirs et la seule façon d'en sauver quelques uns, c'est de les confier à des nourrices, aux meilleurs conditions possibles. Mais de nombreuses familles font appel à une nourrice pour leurs propres enfants. Nourrice à domicile dans les milieux très aisés, ou enfants confiés à la campagne dans les milieux moins riches.

Le biberon, dans ses premières versions, corne percée de vache ou de chèvre munie d'un chiffon en guise de tétine, bouteille avec les premières tétines de caoutchouc, se révèle meurtrier car malpropre, garni de lait cru plus ou moins frais ou de n'importe quoi quand la nourrice est démunie de tout. D'autre part le vin ou l'eau de vie calme bien les bébés.

- Layette de 0 à 6 mois

Quantité	*Indication des objets*	*Prix*
3	Chemises à brassière en calicot*	1 00
2	Chemises à brassière en laine	2 50
1	Chemises brassière en indienne**	1 00
6	Couches en toile	5 30
4	Langes en laine	6 00
2	Fichus en coton	0 40
2	Bonnets d'indienne doublés	0 75
4	Calottes en cotonine	0 75
500	Epingles	0 50
	Total	18 20

L'enfant n'était changé qu'une à deux fois par jour et on ne lavait pas forcément les couches à chaque fois. Mises à sécher au coin du feu, elles pouvaient resservir. En règle générale, on se lavait très peu, la crasse était censée protéger du froid et des maladies.

Un emmaillotage serré permettait de garder l'enfant au chaud, évitait d'avoir à le surveiller en permanence, facilitait le transport. On pensait également que ses membres devaient être maintenus bien droits pour éviter qu'ils se déforment.

Dans les hôpitaux parisiens, on continue à passer d'un malade à l'autre sans se laver les mains. On ne sait pas encore comment les épidémies se propagent.

- 1re vêture à 6 mois (jusqu'à 1 an)

1	Robe de dessus, forte étoffe de laine	2 80
1	Robe de dessous en coton	1 80
2	Chemises en calicot	1 20
2	Sarraux en coton***	1 40
1	Bonnet d'indienne	0 40
2	Fichus simples en coton	0 60
2	Paires de bas en laine	1 50
1	Paire de sabots	0 40
	Total	10 10

- Vêture à 1 an (jusque 2 ans)

1	Robe de dessus forte étoffe de laine	3 00
3	Chemises en calicot	1 80
2	Sarraux	0 70
1	Bonnet d'indienne	0 40
1	Fichu simple en coton	0 30
1	Paire de bas en laine	0 75
1	Paire de sabots	0 40
	Total	7 35

- Vêture à 2 ans (jusque 3 ans)

1	Robe de dessus forte étoffe de laine	3 50
2	Chemises en calicot	1 50
2	Sarraux en coton	1 50
1	Fichu simple en coton	0 40
2	Bonnets d'indienne	0 80
2	Paire de bas en laine	1 75
2	Paires de sabots	1 00
	Total	10 45

*calicot : toile de coton assez grossière.

**Indienne : toile de coton imprimée

***sarrau : blouse courte et ample portée par dessus les vêtements.



Jusqu'à 3 ans, vêtement « unisexe » facilitant l'entretien tant que l'enfant n'est pas propre. Dès qu'il maîtrise la station debout, le bébé est en robe qui le protège du froid. Pas de culotte, pas de couches, tout ce qui « tombe » est ramassé avec un peu de cendres et on n'en parle plus ! Remarquer les sabots dans la vêture à partir de 6 mois.



MC Pommier

PUBLICITE

VOILA 10 BONNES RAISONS DE FAIRE SES ACHATS A
L'EPICERIE C. MENAUD

1°- C'est la vie **(sans commerces, les communes rurales ne sont que des cités dortoirs)**

2°- C'est à proximité **(économie de temps, d'essence, de stress...)**

3°- C'est propre **(facile à contrôler)**

4°- C'est plus économique **(on achète chaque jour ce dont on a besoin)**

5°- C est pas plus cher :

ALIMENTATION GENERALE

17100 BUSSAC

Riz rond 5,80 F/kg
Huile Tournesol 6,95 F/l
Cassoulet 4/4 5,55 F (6,60 F/kg)
Haricots verts extra-fins 4/4 4,90 F (11,13 F/kg)
Limonade 1,5l 2,25 F (1,50 F/l)
Boisson orange 2l 4,35 F (2,18 F/l)
Boite boulettes 3/2 chien 6,50 F (5,20 F/kg)
Chocolat pâtissier 200gr 3,95 F (19,75 F/kg)
Pâte à tartiner 400gr 6,95 F (17,37 F/kg)

Tabac
Journaux
Pains
Viennoiserie
Poisson
Viande
Crémerie



6°- C'est toute une gamme de produits « 1 » vraiment pas chers

7°- C'est un conte : il était une fois il y a 20 ans, le 2 août 1978 à Bussac...

8°- C'est le 2 août 98 à 15 heures, salle des fêtes

9°- C'est : VENEZ TOUS

10°- C'est vingt mille fois MERCI ! !

Menaud

Nouvelles de l'école

UN CARNAVAL JOYEUX

Le samedi 14 mars à 11h, tous les enfants de l'école de Bussac, costumés, maquillés, masqués, ont défilé en chantant et en musique, de l'école au lotissement des Chaumes.

En tête, marchaient deux dragons.



Dans la cour, les attendaient les grosses têtes fabriquées par 3 classes aidées par Mme Santovecchio que nous remercions. Les enfants ont fait un grand cercle autour des têtes et des dragons qu'ils ont aspergé de confettis. Ensuite, il y a eu des lancés de bonbons dans toute la cour.

Parents et enfants étaient ravis et vous disent « à l'année prochaine ». Les CM2 et CM1.





UN LOTO SOUS LE SIGNE DU JARDINAGE

Le vendredi 20 mars, à 20h30, Bussacais et amis se sont retrouvés dans la salle municipale pour participer au loto de l'école. Les lots avaient tous un rapport avec le printemps au jardin.

Nous remercions tous les participants, les gens qui ont donné des lots, les familles qui ont fait des crêpes ou des gâteaux et tous ceux qui nous ont aidés d'une façon ou d'une autre. Le bénéfice d'environ 4000F nous aidera à payer un nouveau magnétophone, des ballons de basket et du matériel informatique.

Soyez aussi nombreux l'année prochaine.

LA GAZETTE DES ECOLIERS

Notre journal « La Gazette des Ecoliers » paraîtra cette année avec un peu de retard en raison de nos nombreux projets de travail.
Il n'y aura donc qu'un seul numéro pour l'année 97-98, mais plus copieux.
Soyez patient, il arrivera chez vous courant mai.

Le comité de rédaction (CM1-CM2).

LA FETE DE L'ECOLE DE BUSSAC

AURA LIEU LE SAMEDI 13 JUIN

Chants - Danses - Poésies - Kermesse....

COMMISSION « MENUS »

Chargée d'établir les menus du restaurant scolaire, elle est de plus en plus maigre !
Elle devrait réunir le personnel de cuisine, un représentant des enseignants, un représentant de la municipalité et deux ou trois parents dont les enfants mangent à l'école.
En fait les parents sont de moins en moins représentés.
Il suffit d'avoir quelques notions de diététique, de bonnes idées afin de renouveler un peu l'ordinaire des repas collectifs et d'être volontaire pour participer une fois par trimestre (le soir vers 18h) à l'élaboration de la grille des menus.

CECI EST UN APPEL A VOLONTAIRE !

A LA BIBLIOTHEQUE, il est possible de:

- consulter sur place de magnifiques ouvrages sur des sujets variés.
- pouvoir commander pour emprunter (presque) n'importe quel livre .
- dévorer les livres avant d'avoir des dents.
- lire même si l'on n'a pas de très bons yeux, grâce aux ouvrages en gros caractères.....

L'Equipage bussacais

L'équipage Bussacais vient de vivre sa première expérience : une année de chasse en enclos. Mener les chiens, les dresser, les faire évoluer en toute sécurité, voilà ce que nous avons pu réaliser tout au long de cette saison.

Ajoutons-y la convivialité qui a régné au sein de notre groupe et cela nous donne un bilan très positif. Nous voudrions profiter de ces lignes pour remercier toutes les personnes qui nous ont fait la gentillesse de participer au loto que nous avons organisé. Nous avons l'intention, cette année encore, d'organiser **un repas champêtre le 31 mai et un ball-trap dans le courant de l'été.**

Les personnes intéressées par notre association peuvent prendre des renseignements auprès de Bernard Arnaud, 39 Chemin des Judets à Bussac sur Charente.



A qui est la photo de cette petite famille ?

Trouvée sur la commune et rapportée un jour à la mairie, elle attend son propriétaire au secrétariat.

LE MEMENTO 1998 EST DISPONIBLE EN MAIRIE. Cette plaquette d'informations pratiques concernant la Commune, déjà éditée en 1997, a été actualisée.

Nouveaux horaires d'ouverture au public pour le secrétariat de la mairie :

LUNDI : 9H à 12H

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 14h à 18h

Bref et vrac

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE S.U.S.CHA.MA.

Résultat de la collecte de novembre 97 : 102 tonnes au niveau départemental, soit 16% de plus qu'en 1996. Cette augmentation s'est portée en particulier sur l'alimentation bébé, le café, chocolat, également sur la farine et les pâtes.

Pour sa part SUSCHAMA Saintes (39 rue de la Boule, tél. 05 46 92 05 11) a récolté 10,7 tonnes d'aliments dont **73 kg à Bussac**. Cette collecte est regroupée à La Rochelle pour être distribuée dans les mois où l'approvisionnement est très raréfié par les fermetures de l'été des industries agro-alimentaires.

Prochaine collecte : 27 et 28 novembre.

EMMAÜS

Les compagnons d'Emmaüs ont ouvert une nouvelle salle de vente bric à brac à Asnière La Giraud (route de Saintes à Saint Jean d'Angely).

Ouvert tous les samedis de 13h à 18h.

Vous êtes encombrés ?
Emmaüs débarrasse gratuitement électroménager, textiles, livres, gadgets, vaisselle, ferraille, literie, meubles...
Déplacement sur rendez-vous, tel. 05 46 02 02 03.

LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Il peut intervenir pour tout litige citoyen-administration. Son rôle : écoute, conseils, recherche de l'équité, règlement à l'amiable...
Délégué départemental : Guy Vincent
Annexe du Conseil général, 72-74 cours Paul Doumer, 17107 SAINTES Cedex
Sur rendez-vous au 05 46 92 38 34.

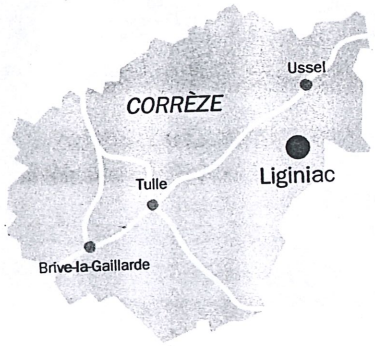
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Se fait régulièrement le mercredi matin sur notre commune. **Si le mercredi est un jour férié, la collecte est systématiquement avancée au mardi précédent.**

CARTE D'IDENTITE

Elle est souvent demandée comme justificatif d'identité lors des examens et concours.
- Prévoir sagement 3 semaines de délai pour son obtention.
- Se renseigner par téléphone (05 46 93 11 11) sur les documents à fournir en mairie.
- Venir en personne pour la prise d'empreinte digitale obligatoire lors de la demande.

CENTRE DE VACANCES DEPARTEMENTAL DE LIGINIAC (CORREZE)



Il concerne les enfants de 6 à 12 ans, pendant les mois de juillet et août.
Renseignements et inscriptions : Conseil général, services des centres de vacances, 05 46 00 25 39 et 05 46 00 25 38.
Prix :
- Du 7 au 28 juillet, 2618 F
- Du 29 juillet au 13 août, 1904 F
- Du 14 au 28 août, 1785 F.

Les passeports verts de la CAF permettent d'obtenir une réduction sur le prix du séjour variant de 30 F à 70 F par jour. En outre, les bons de vacances de tout autre organisme et les aides diverses (comité

d'entreprise, CCAS, secours...) peuvent venir également en déduction.

LA FECONDATION LEÇON DE VIE

(Relevé dans la revue « Eurêka », n° 29 bis)

« Ce n'est pas le spermatozoïde le plus rapide qui transmet ses gènes.
En fait tous les spermatozoïdes se retrouvent autour de l'ovule à dandiner du flagelle en attendant. En attendant quoi ? On le sait maintenant : Ils attendent que l'ovule en choisisse un. Sur quel critère ? On le sait maintenant. Madame l'ovule a tendance à choisir le spermatozoïde porteur des gènes les plus différents des siens. Tout simplement pour éviter les problèmes génétiques liés à un accouplement de gens génétiquement trop proches.

Après tout madame l'ovule lutte à sa manière contre les problèmes de consanguinité en sélectionnant le spermatozoïde le plus étranger. Cela donne à réfléchir. Si la différence est le critère de sélection biologique du spermatozoïde, peut-être qu'à une échelle plus large un couple a aussi intérêt à se choisir avec un maximum de différences. L'avenir est aux couples complémentaires et non aux couples similaires. Mais à cette réflexion un ami biologiste est venu en ajouter une autre.

La sociabilité. En fait, notre spermatozoïde, aussi différent soit-il, n'aurait aucune chance d'entrer dans l'ovule si les autres n'étaient pas là autour de lui. Car chacun libère une enzyme qui attaque la « coquille » de l'ovule. Ce n'est que de cette association que pourra réussir l'entrée du spermatozoïde gagnant. Voici, à petite échelle, deux lois biologiques qui nous sont enseignées : primo, seul on arrive à rien ; secundo, on s'enrichit en fréquentant ceux qui ne nous ressemblent pas. » Bernard Werber



LE FOYER RURAL

J'ai souvent l'impression de me répéter lorsque j'aborde ce sujet.
Il est vrai que pour un certain nombre d'entre nous qui habitons la commune depuis de nombreuses années nous avons vu naître cette association en janvier 1980.
Bientôt 20 ans ! et cela fait partie de notre paysage et aussi de nos habitudes pour ceux qui y militent.
Toutefois depuis 1980 notre commune a vu sa population augmenter d'environ 25% et pour les nouveaux arrivants l'image du Foyer rural n'est pas forcément celle que nous avons.
Sans reprendre en détail les buts de l'association disons que celle-ci doit être un élément important d'animation et de développement de la société rurale.
C'est un lieu de rencontre et d'échange. Cette association crée par les habitants eux-mêmes est le cadre de l'organisation de la vie de la commune où se développent des activités correspondant aux besoin de la population.
Cela va des activités sportives à des activités culturelles, socio-culturelles et socio-économiques.
L'animation est assurée par des bénévoles et sans eux rien ne serait possible car l'association n'a pas les moyens de se payer un ou plusieurs professionnels.
De plus le bénévole est plus au coeur de l'ensemble des problèmes et sa passion est bien souvent facteur d'une grande richesse en même temps qu'une capacité à résoudre les problèmes.
Toutefois nous voyons de plus en plus apparaître des professionnels propulsés dans les associations en échanges de subventions ou par création « d'Emploi Jeune » pour lutter contre le chômage.
Le professionnel doit être le technicien qui apporte son savoir dans un domaine particulier mais précis.
Gardons aux bénévoles le soin de gérer et d'animer afin de faire en sorte que l'association ne soit pas l'usine où l'on vient chercher son salaire moyennant un temps de présence et une prestation.
Nous vivons une mutation, ne la refusons pas mais sachons nous adapter pour garder notre identité ainsi que notre fonction première.

Gardons la volonté d'agir ensemble pour que vive et progresse l'ensemble de nos activités pour le bien être de tous.

Le président R.Monget

ASSEMBLEE GENERALE DU FOYER RURAL

Vendredi 26 juin

Jumelage

Au moment où nous écrivons ces lignes nous préparons la soirée antillaise du 4 avril ; nous vous en parlerons dans le prochain Bussac Info.

DIMANCHE 7 JUIN : LA BROCANTE

Nous vous attendons nombreux.

FOOTBALL

A un mois de la fin des championnats, nous vous présentons la situation de nos équipes dans les différentes catégories.

- **Benjamins, poussins** : lors de la deuxième phase, obtiennent des résultats encourageants.

- **Moins de 13 ans** : en raison d'un effectif limité, leur apprentissage s'avère beaucoup plus difficile.

- **L'équipe réserve**, actuellement en bas de tableau, se bat pour se maintenir en P2.

- **L'équipe fanion**, quant à elle, a assuré son maintien en se classant en milieu de tableau, pour sa première saison en P1.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris, la réussite de l'examen d'arbitrage de **Jean-Pierre BERRARD**. Le bureau lui adresse toutes ses félicitations.

D'autre part nous vous rappelons les dates de nos tournois

seniors : samedi 23 mai

jeunes : dimanche 24 mai.

A cette occasion, nous espérons obtenir des dons par différents commerçants et artisans.

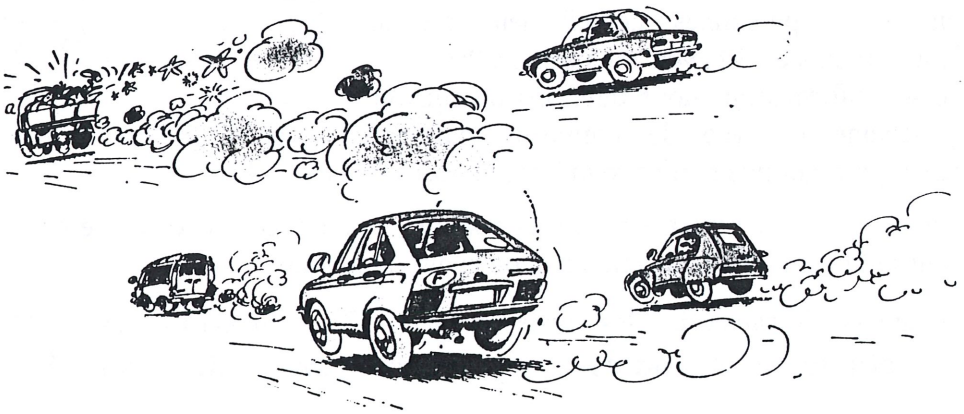
Les personnes intéressées pour faire partie des dirigeants pour la saison 98-99, sont invitées à se faire connaître lors de **notre assemblée générale, qui aura lieu le vendredi 5 juin à 19h** à la salle municipale place d'Oron à Bussac.

Le Bureau.

La randonnée pédestre serait-elle un sport dangereux ?

On pourrait le croire si l'on s'en réfère aux derniers événements vécus par la section gymnastique volontaire qui organise tous les lundis après-midi des sorties à travers la campagne avoisinante.
Le 26 janvier le groupe se rendait sur le sentier de petite randonnée de Grandjean la Frédière.

On se regroupe dans quelques voitures jusqu'au lieu de départ pédestre.



Comme toujours la grosse vingtaine de participants égrène ses petits groupes sur une distance de 100 à 150 m selon les difficultés à franchir.
Un petit sentier descendant, une pluie récente a rendu le terrain un peu glissant, le groupe de tête devise quand tout à coup une glissade, chute de Danièle Pubert apparemment sans gravité. On se relève, on rit un peu (pas trop !) et l'on continue.

Chute de Danièle Pubert (photo retouchée)



A l'arrivée une douleur persiste du côté des côtes, et lá ce n'est plus risible car ça fait mal, et la radio indiquera à Danièle qu'elle a une côte de cassée !
Un mois plus tard ,le 23 février le groupe visite le jardin de sculptures de l'aire de Lozay et termine son après-midi par un petit parcours dans la forêt d'Essouvert tout à côté.
Le sentier emprunté est humide , il est large portant traces de passages de tracteurs qui l'ont rendu parfois un peu boueux et il semble plus sage de marcher sur les bordures plus stables.
Nous sommes en pleine forêt lorsqu'un appel de l'arrière rassemble le groupe autour de Nicole Chabot qui vient de buter sur une souche et semble s'être cassée la jambe droite. Comme elle ne fait pas les choses à moitié, la radio indiquera cheville déboîtée, fracture du tibia et péroné. Les secours s'organisent ; mais loin de tout, il faudra attendre pas loin d'une demi heure pour voir arriver les pompiers qui transporteront notre Nicole légèrement désemparée et inquiète vers l'hôpital de Saint-Jean D'Angély.

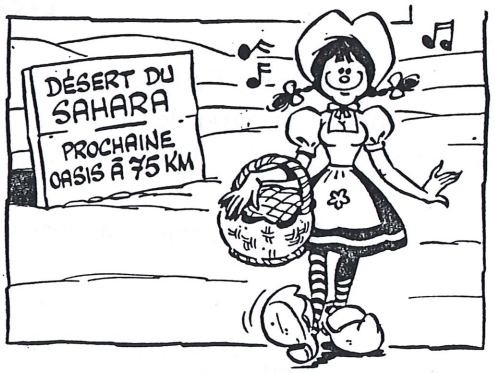
Chute de Nicole Chabot (photo de plus en plus retouchée pour ménager les âmes sensibles surtout au niveau de la cheville du tibia et du péroné)



Avec une plaque métallique, quelques vis et un plâtre, quelques jours plus tard, son sourire revenu, elle arrive à se déplacer avec des cannes anglaises sachant qu'elle en a pour 45 jours avant de retrouver la liberté totale de sa jambe.

Au moment où ces lignes paraîtront nos deux amies auront repris leurs activités et nul doute que ces moments difficiles seront déjà partiellement oubliés.

Nicole, vue par Roland, au moment ou ces lignes paraîtront. Tout est réparé mais elle devrait changer de chaussures de marche.

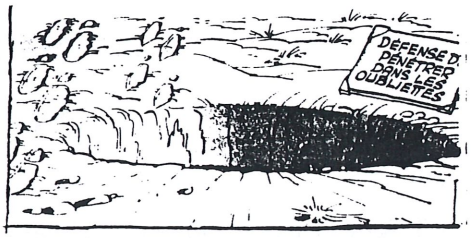


Chaque année la section gymnastique volontaire organise entre 30 et 35 sorties le lundi pour des parcours de l'ordre de 9 à 11 Km.
Chaque année nous sommes de plus en plus nombreux à participer à ces randonnées. Il y a 2 ans, le groupe comprenait 10 à 15 personnes ; actuellement nous ne sommes jamais moins de 20 avec une pointe à 29.
Selon diverses informations nous devrions enregistrer l'année prochaine l'arrivée de nouveaux participants venant des communes voisines, qui souhaiteraient partager nos sorties régulières et accessibles à tous.

Félicitons-nous en, car « sauf accident » la marche est un excellent exercice conseillé par le corps médical pour le bienfait des articulations et de la circulation du sang.

On lira par ailleurs le calendrier des sorties programmées pour avril et mai. **Rappelons que la sortie annuelle de la section est programmée pour le dimanche 17 mai**. Si le temps

est avec nous, comme les années précédentes nous serons encore 50 à 60 à marcher et 80 à 100 au pique nique qui suivra.



Non, la randonnée pédestre n'est pas un sport dangereux, c'est au contraire un moyen de s'oxygéner, de découvrir des paysages nouveaux, de bavarder et de faire mieux connaissance entre marcheurs dans une ambiance très sympathique.

R. Monget pour le texte et MC Pommier pour les illustrations et commentaires.

PROGRAMME RANDONNEES PEDESTRES

du 06 avril au 29 juin 1998

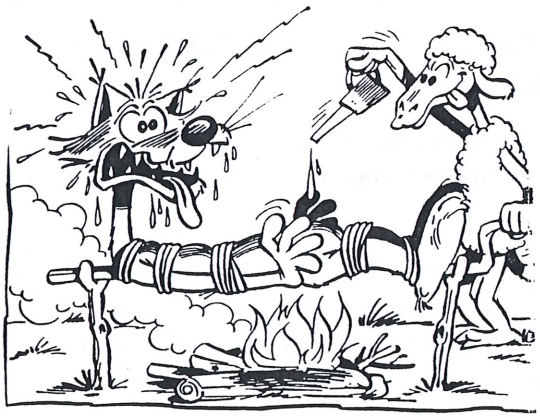
DATES	DEPARTS		RANDONNEES
	HEURES	LIEUX	
LUNDI 06 04 98	14 H 00	EGLISE DE FENIOUX	CIRCUIT DE LA FOSSE A L'EAU ET DE LA SAULIERE
JEUDI 16.04 98	14 H 00	SALLE DES FETES FONTCOUVERTE	CIRCUIT DE LA TONNE
LUNDI 20 04 98	14 H 00	PORT DE TAILLEBOURG	CIRCUIT DU CHENE BESSON
LUNDI 27 04 98	14 H 00	ECOLE DE ST VAIZE	CIRCUIT DE ST VAIZE
LUNDI 04 05 98	14 H 00	LA GRENOUILLETTE	CIRCUIT DES NOUILLERS
LUNDI 11 05 98	14 H 00	MAIRIE DE BURIE	LES 12 FONTAINES
DIMANCHE 17MAI 1998	SORTIE ANNUELLE - CIRCUIT DES CARRIERES (en préparation)		
LUNDI 25 05 98	14 h 00	PARKING EGLISE DE TAILLANT	CIRCUIT DE TAILLANT
JEUDI 04 06 98	14 H 00	PARKING VILLARS LES BOIS	CIRCUIT DE LA FORET DES GRANDES BAUCHES
LUNDI 08 06 98	14 H 00	PARKING AGONNAY	CIRCUIT AGONNAY
LUNDI 15 06 98	14 H 00	PORT DE TAILLEBOURG	CIRCUIT DU BOIS DE BEAULIEU
LUNDI 22 06 98	14 H 00	PARKING ARCHINGEAY	CIRCUIT ARCHINGEAY
LUNDI 29 06 98	14 H 00	EGLISE DE JUICQ	CIRCUIT DE CHATEAU GAILLARD

PENSER A : ETRE A L'HEURE
ETRE BIEN CHAUSSE
EMPORTER DE L'EAU

CARTE FOYER RURAL OBLIGATOIRE

Remise en forme

Exemple de méchoui d'animal quelconque.



Le Foyer rural de BUSSAC, la section remise en forme ainsi que la section tennis de table organiseront

le Samedi 4 Juillet à partir de 20h30

« Méchoui et cochon de lait ».

Réservez votre soirée ; des tracts seront distribués dans les boîtes aux lettres pour plus de renseignements.

La section remise en forme va organiser

sa 4ème randonnée VTT

Dimanche 14 Juin.

2 parcours :

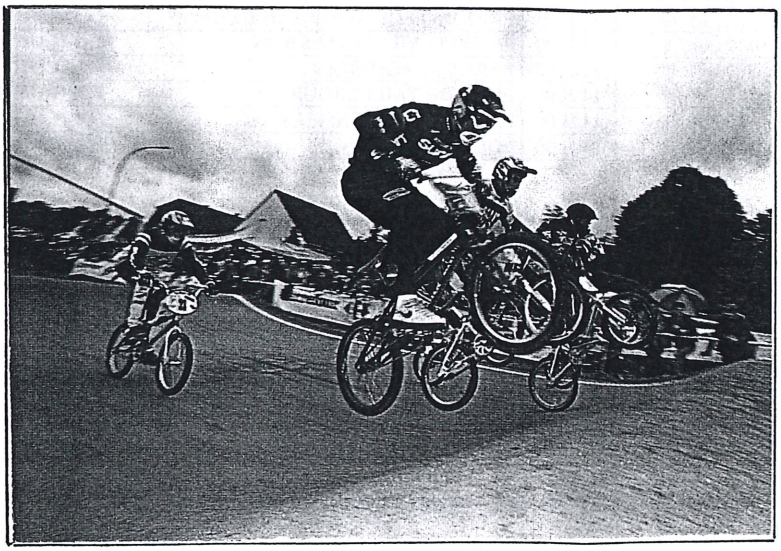
- **35Km** : très physique et technique
- **20Km** : sans difficultés

Inscriptions au Foyer Rural à partir de 8h
Départ libre
25F pour les adultes, gratuit pour les moins de 12 ans, **le port du casque est fortement recommandé,** parcours fléchés, pot de l'amitié à l'arrivée, ravitaillements sur parcours.

ROULE P'TIT,ROULE

Il n'y a point d'âge pour se découvrir une passion. Le petit Joris DAUDET en est un exemple. Sa passion c'est le vélo ou plus exactement le bicross. Un jeu super ! « il est beau mon casque, hein ? ».

Tout a commencé très tôt. Dés 5 ans, il parcourait les randonnées VTT avec ses parents et sa soeur. Puis son père l'a orienté vers le bicross : un club, un encadrement, des entraînements réguliers, des compétitions. Un jeu. Oui mais comme les grands : « dis, t'as pas un maillot de cette couleur ? ».



En 1997, sa 1ere licence : histoire de voir. L'objectif était de disputer le championnat régional et, pourquoi pas de se classer. « J'suis pas le plus fort, c'est j'suis tombé ».

Une première saison prometteuse : **1er à NIORT, 1er à COGNAC, 1er à ST AUGUSTIN, 3 fois second**. Pour conclure cette 1ère saison, **vice-champion régional 97.**

Mais alors quelle fin de saison ! le vélo était très fatigué et quant aux bosses et autres plaies, maman Isa était souvent plus affolée que notre p'tit bonhomme : « eh maman, même pas mal », « eh p'pa tu répares mon bicross, il roule pu ».

La saison 98 est très chargée, surtout pour les parents, puisque le petit prépare le championnat de France et en parallèle le championnat d'Europe, pour conclure, si les points rentrent, le quota lui permettra de participer au championnat du Monde. La totale ! Les week-ends, en déplacement sur les quatre coins de l'hexagone, c'est bonjour l'angoisse pour les parents. Ah, la tête de maman Isa ! Tours en Indoor, Rennes, St Etienne, Lyon, Marseille, Orléans, Nantes.

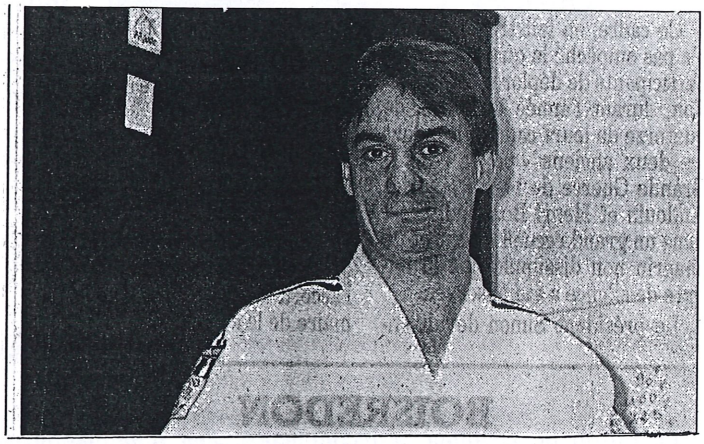
Le but pour l'encadrement de Joris est de marquer un maximum de points dans les divers championnats et d'être sélectionné pour l'Europe qui se déroulera à Berlin cet été. Et ceci est jouable puisque Joris est classé 3ème du provisoire Europe. Et il a encore de la marge puisque les 15 premiers de sa catégorie seront sélectionnés et donc retenus. La France, c'est probable. Le championnat d'Europe, c'est tout à fait envisageable. Le Monde, pourquoi pas ?

Si Joris est sélectionné pour ce dernier championnat, alors là, ça va pas être facile sur le week-end : c'est en Australie. Le p'tit ne se pose pas de question sauf : « eh, dis c'est où ça ? »

« eh Jean-Pierre, mon vélo il est petit mais il va plus vite que le tien parce qu'il est bleu ».

Allez, p'tit bonhomme, fonce et roulez Jeunesse !

CHRISTOPHE, AU MARRON...



Il n'y a pas de secret, la carrière d'un champion, ça commence très tôt. **Christophe Hitz** entame une carrière de Judoka dès l'âge de 5 ans, il y a longtemps quand même !...

Une carrière semée d'embûches, et d'anti-inflammatoires et de bandes Velpeau !... Clavicules cassées, poignet cassé, vertèbres en vrac, genoux en marmelade etc... Et le temps passe, retour épisodique sur le tatami, et encore des péripéties. Mais notre judoka a récolté malgré tout les fruits de sa ténacité, cet hiver, en remportant la victoire dans sa catégorie des moins de 66 Kg aux championnats départementaux à Rochefort.

Puis une autre performance, second au championnat de ligue à Poitiers. Et voilà, une sélection au championnat de France à Bercy, avec les plus grands noms du Judo Français. A faire blanchir une ceinture noire.

« Et bien Christophe, Bercy comment cela c'est passé ?

« Ben, mon pov'vieux, ce grand mec, m'a fait un truc, j'ai rien compris, j'ai rien vu, j'suis resté 10 secondes sur le tatami, et retour à Bussac ! »

Bravo quand même Christophe, tu auras au moins le mérite d'avoir essayé...

« Il est bien ton Kiné,hein ! »

UN BEAU PALMARES POUR AURELIEN FOUQUET

Le saviez-vous ? Nous avons un champion de ski nautique à Bussac !

Lui aussi, c'est très jeune qu'il a pu acquérir sa 1ère licence. C'est une sacrée dose de courage qu'il possède pour assouvir sa passion. Car la saison débute au mois de mars, pour se terminer en octobre, et l'eau n'est vraiment pas accueillante en début et fin de saison...

Des entraînements au sein d'un club, des stages loin de chez lui, et les compétitions pour objectifs. L'expérience, la motivation lui ont fait gravir les plus hautes marches des podiums 93 et 94, deux



saisons presque identiques, les résultats en disent long sur son potentiel, **2 fois vice-champion de France en minime**.

En 97, à St Raphaël pour la finale, les postulants étaient 60 à prétendre à un podium. Une finale qui s'est déroulée sur une semaine très chargée et qui n'a retenu que 7 garçons, dont Aurélien. Pas de très bons souvenirs de cette finale du championnat de France pour notre Aurélien, un poignet juste déplâtré était un handicap. Il a fallu qu'il se batte pour terminer dans les trois premiers.

Conclusion, **il a décroché la 2ème marche du podium de France**. 98 est un défit, l'objectif est de se classer dans les cinq meilleurs en national. Malgré un handicap d'âge, car il sera le plus jeune de sa catégorie, ses adversaires auront presque 2 ans de plus, c'est quand même presque 2 ans d'expérience en plus. « Toute façon, je ferai le maxi pour être dans les meilleurs ».

JP Clerfeuille

La Boule bussacaise

La saison de pétanque a recommencé. Peu d'animation encore. Les boulistes Bussacais n'aiment pas trop les intempéries. Cependant le premier concours s'est déroulé le samedi 28 février et a rassemblé 34 triplettes. Bonne ambiance, mais le temps frais et menaçant a restreint la participation.

Les entraînements du dimanche matin ont repris et avec les beaux jours, nous nous retrouverons le vendredi soir. Cette année la Boule Bussacaise a pensé aux retraités et personnes disponibles l'après-midi. **Elle « ouvrira les portes » du terrain tous les mercredis après-midi à partir de 14h30 et ceci dès le mois de mai.**

Sur de nombreuses places de quartiers ou de village, nous voyons des joueurs de pétanque pratiquer toute l'année. Nous avons pensé regrouper, à Bussac également, tous ceux que le jeu de pétanque intéresse, sans compétition mais dans un esprit de camaraderie et de convivialité. Nous souhaitons que ceux qui seraient moins passionnés viennent nous retrouver, ne serait-ce que pour nous donner une occasion supplémentaire de nous rencontrer.

Comme tous les ans, la Boule Bussacaise organisera des concours ouverts à tout le monde, licenciés ou non. La formule en sera changée afin de donner des chances égales à tous les participants, pratiquants ou non. En voici les dates :

- samedi 6 juin, nocturne : concours communal
- samedi 27 juin, semi nocturne : concours ouvert à tout le monde
- vendredi 17 juillet, nocturne : concours communal
- samedi 1 août, après-midi : concours ouverts à tout le monde
- vendredi 21 août, nocturne : concours communal
- dimanche 30 août, après-midi : concours réservés aux licenciés
- vendredi 11 septembre, nocturne : concours communal
- samedi 3 octobre, après-midi : tête-à-tête réservé aux membres licenciés du club

A bientôt donc, le plaisir de nous retrouver sur le terrain.

JJ Guy